



Lorient le 16.02.2024

Procès-verbal de l'AG du 15.02.2024

L'AG de l'UTL-PL 2022-2023 ouvre à 14h30 en présence de Mme Dumont, 3^e adjointe au maire de Lanester. Sont présents ou représentés, au Quai 9 de Lanester, 218 adhérents.

Après le mot d'accueil du président, celui-ci expose le rapport moral par lequel il constate la bonne reprise de notre association après la longue période de calme lié à la pandémie. Les adhérents ont à nouveau répondu présents et les bénévoles ont repris leurs activités au sein de plus de 25 ateliers. Alain Langelier espère que cette dynamique se poursuivra, ce qui semble être le cas à la vue des résultats de l'année en cours.

Le rapport moral (voir document) est soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité.

Le rapport d'activités, présenté par Michel Dessigny, rappelle la bonne santé de l'association, le rôle prépondérant des bénévoles et l'aide qu'apporte la municipalité de Lorient sous forme de prêt de nombreuses salles. Il rappelle que nous sommes très majoritairement choisis par des femmes (environ 71 % de nos effectifs), que nous avons accueilli des personnes de 16 à 96 ans (moyenne d'âge 71 ans) issues de 45 communes différentes.

M Desbois demande pourquoi il n'y a pas de cours de Breton. Il lui est rappelé qu'une précédente tentative de créer un atelier s'est soldé par un échec mais que, si un bénévole se présente, nous sommes tous prêts à l'accueillir.

Le rapport d'activités (voir document) est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier, présenté par Claude Encrenaz, fait état d'une bonne santé à ce niveau, bonne santé qui nous permet d'investir dans l'achat de 20 ordinateurs portables et de proposer de continuer à maintenir des tarifs bas pour nos activités, voir d'envisager de baisser certains d'entre eux. La contribution des adhérents par le biais de leur cotisation permet de couvrir largement les frais fixes et les ateliers payants ont pratiquement tous des comptes équilibrés. Il rappelle aussi que le bénévolat est maintenant quantifié et évalué en se basant sur le SMIC.

M Mayol demande pourquoi il n'a pas été fait appel à l'UTL de Bretagne pour participer aux dépenses liées à l'achat d'ordinateurs. Il lui est répondu que d'une part notre bonne santé financière nous permet cet achat, que d'autre part l'UTL de Bretagne ne subventionne plus ce genre de dépenses.

Un adhérent demande dans quel but le bénévolat est valorisé. Il lui est répondu que c'est une obligation légale.

Le rapport financier (voir document) est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Le président met alors aux voix le prix de l'adhésion pour 2024-2025. Il propose de maintenir le tarif à 35€, ce qui est adopté à l'unanimité.

Il donne la parole aux contrôleuses aux comptes qui, après nous avoir expliqué tout leur travail (voir document), proposent à l'assemblée de voter les comptes ce qui est fait à l'unanimité.

Le président présente alors la candidate pour remplacer Mme Brigitte Herchin qui n'a pas souhaité renouveler son mandat : Mme Brigitte Bloyet se présente et est acceptée à l'unanimité.

Mme Dumont, adjointe au maire de Lanester, intervient alors pour nous accueillir. Elle nous rappelle l'importance de la vie associative et toute l'attention que la municipalité de Lanester porte à ces activités. Elle nous félicite de notre situation et nous souhaite bon courage pour l'avenir.

Alain Langelier appelle alors les trois candidats aux postes d'administrateurs : Messieurs Le Coz Michel, Maroy Didier et Stéphan Jean-Marie qui se présentent l'un après l'autre. Il est procédé à l'élection. Il y a 162 votants et les 3 candidats sont élus.

Aucune question n'étant posée, le président conclut l'assemblée à 16h30.

Le secrétaire général



Le président



Maison des associations - 5 place Bonneaud Boite N° 73 - 56100 LORIENT

■ Tél./fax/répondeur : 02 97 64 37 27 – email : uti-pl@orang.fr – Internet : www.uti-lorient.fr

Permanences à l'adresse ci-dessus : lundi et mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 (sauf congés universitaires)